

LE CONSTITUTIONNEL

EDITION SEMI-QUOTIDIENNE.

BRUNO DUVAL, Editeur-Proprietaire

ANNONCES.

Par ligne Edition Semi-Quotidienne, premiere insertion, 50.10

PRIX D'ABONNEMENT INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

Feuilleton du "Constitutionnel"

LA LOUVE

PREMIERE PARTIE.

LA SAINT-JEAN.

IV

GAGEURE PERDUE.

De la fenetre on pouvait voir encore, maigre de ne par le profil du rempart.

Valentine avait en ce temps la seize ans. Sa jeunesse s'écoula solitaire.

Aux fetes des Etats de Bretagne, on parlait de Valentine de Rohan comme d'une merveille.

Il y avait à la cour du comte de Toulouse un capitaine de vingt ans.

Entre jeunes gens, entre militaires surtout, on établit parfois de fortes gageures.

Le lendemain, les officiers de La Ferté en étaient déjà au regret de leur gageure.

C'était bataille gagnée. Saint-Maugon fut deux jours absent.

Nombre de questions lui furent faites; il lui convenait apparemment de se taire.

Qu'était il donc arrivé à Saint-Maugon? A son retour, il changea de conduite.

Si cette transformation n'eût point coïncidé avec son excursion en forêt, on aurait pu penser que c'était un ancien intéressé.

Mais d'où venait cette conversion? Les officiers de La Ferté disaient en riant que Notre-Dame de Mi-Forêt avait opéré un miracle.

rit à l'enfant Jésus dans ses bras. Autour de la niche pendaient des couronnes de chèvre-feuille et de goislandes de graines.

C'était vrai ce que disaient en riant les officiers de La Ferté: Notre-Dame de Mi-Forêt avait fait un miracle.

Saint-Maugon avait vu sur les degrés de pierre qui se perdait dans l'herbe une jeune fille agenouillée; son cœur avant ses lèvres avait prononcé le nom de Valentine.

La jeune fille priait; Saint-Maugon se cachait derrière les branches et la contemplait tout ému.

Il alla s'agenouiller à la place même où la mousse gardait l'empreinte des genoux de la jeune fille.

Plieurs mois s'écoulèrent; Morvan ne revit pas une seule fois Valentine, qui veillait au chevet de son père malade.

Quand on le vit triste ainsi et fuyant le monde, on voulut le marier; c'est le r. mède.

La première fois que le capitaine Saint-Maugon alla rendre ses devoirs à son accordeur, il trouva devant la porte de l'hôtel de Combourg son cousin César de Rohan qui lui dit:

—J'en suis au regret, ami Morvan, mais il faut que nous nous coupions la gorge.

Morvan ne demanda pas même pourquoi. Comme la croix de la Mi-Forêt marquait la moitié du chemin entre Rennes et le château de Rohan, il fut convenu que le lendemain matin au petit jour...

Le lendemain, à l'heure dite César de Rohan et son cousin le capitaine mirent l'épée à la main dans la clairière; mais c'est à peine si leur bonnes rapières eurent le temps de fouetter le vent.

—Elles sont sœurs déjà, soyons frères. Quoique Rohan fût ecclésiastique, toute sa maison, à l'exception de Alain Paillet qui était tout uniment prêtre, restait attachée à l'antique foi des sieux.

Mais César pria et chacun savait bien qu'on abusait du grand âge de Rohan pour livrer sa fille à quelque ennemi de l'Eglise.

Les deux mariages furent célébrés, et dans l'atmosphère sombre du manoir, un instant ourdit ce double poème de la jeunesse heureuse.

(A continuer)

COMMERCE

Marché de Trois-Rivieres.

Trois-Rivieres, 24 Avril 1882

trigé tous les Lundis, Mercredis et Samedis.

FARINE.

Farine de Blé, de la camp. \$ c \$ c

VIANDES.

Bœuf à la livre 0 08 à 0 10

GRAINS.

Blé par minot 1 20 à 1 50

VOLAILLES.

Dindes au couple 1 50 à 2 00

LEGUMES.

Pommes au quart 3 50 à 4 50

PRIX DU MARCHÉ DE DETAIL DE MONTREAL.

Montréal, 24 Avril 1882.

Corrigé tous les Mardis et Vendredis par les Clers du Marché Bonsecours.

LAITERIE.

Beurre frais à la livre 0 75 à 0 30

LEGUMES.

Pommes au Baril 4 00 à 4 80

VIANDES.

Bœuf à la livre (steak) 0 10 à 0 12

VOLAILLES.

Dindes à la livre 0 08 à 0 09

FARINE.

Farine de blé, campagne par 100 lbs 3 50 à 4 00

VIANDES.

Bœuf à la livre 0 10 à 0 12

VOLAILLES.

Dindes à la livre 0 08 à 0 09

FARINE.

Farine de blé, campagne par 100 lbs 3 50 à 4 00

VIANDES.

Bœuf à la livre 0 10 à 0 12

VOLAILLES.

Dindes à la livre 0 08 à 0 09

FARINE.

Farine de blé, campagne par 100 lbs 3 50 à 4 00

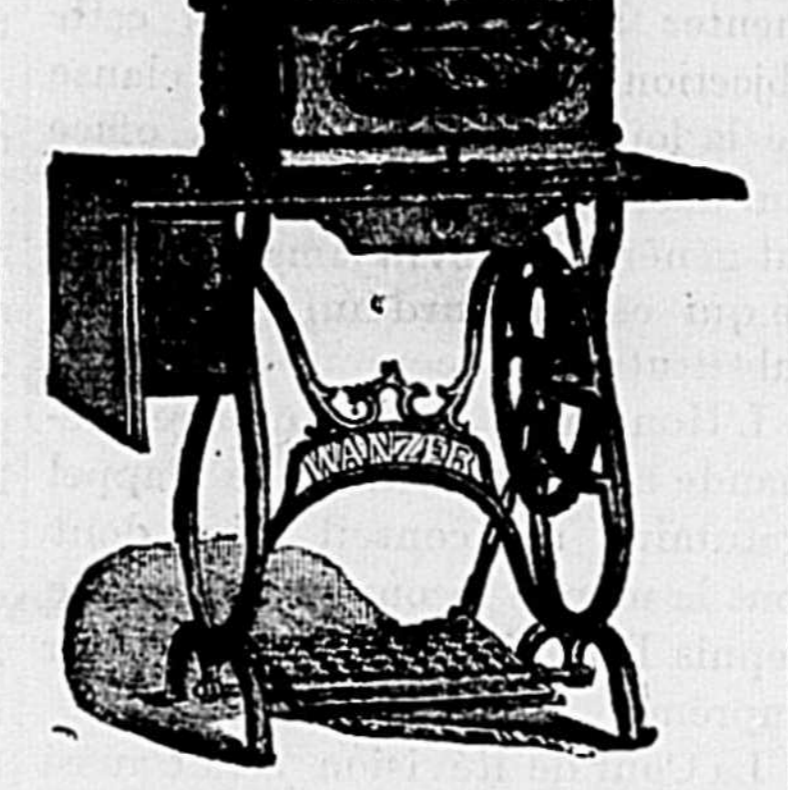
VIANDES.

Bœuf à la livre 0 10 à 0 12

VOLAILLES.

Dindes à la livre 0 08 à 0 09

Grande Victoire



No. 194

Rue Notre Dame

TROIS-RIVIERES.

R. M. WANZER & CO.

Ont découvert la manière de faire fonctionner leur

Machine à Coudre

Sans qu'elle produise aucun bruit.

Plus de 50 mille de ces machines sont en usage en Canada. On ne leur connaît pas de rivales quant à la durée, la facilité de l'opération et l'étendue de l'ouvrage.

U. P. BUREAU & CIE, AGENTS

COUVENT DE VILLA MARIA, 10 Juin 1880

Messieurs.—Nous avons reçu votre lettre ce matin, et nous sommes heureux d'y répondre sans délai.

SEUR SAINTE-LEOCADIE, Congregation de Notre-Dame.

M. U. P. Bureau & Cie auront constamment en main, Huile à aiguilles, Huile navette pour tous les différentes sortes de machine.

De plus, il se charge de reparer toutes sortes de machines à très-bas prix, un mécanicien est attaché à l'établissement.

Référence de St. Maurice.—Oscar Du bois, cordonnier.

Références des Vieilles Forges.—Antoine Loranger, Ovide Camirand Plouf Beauchemin, Elyre Sayer.

Référence de Béancourt.—George Rheault

Références de St. Grégoire.—Denis Béliveau, Isaïe Bergeron, Gédéon Bergeron, Pitre Charron, Victor Houde, Dme Brulé, moliste, Benj. Prince, Noël Leblanc, J. A. Poirier.

Références de Yamachiche.—Augustin Giguère, Alphonsine Lord.

Référence de Nicolet.—Jean-Baptist Brassard.

Référence de St. Etienne des Grès.—Félix St. Onge.

Référence de St. Célestin.—Dinas Béliveau

Référence de Muskegon.—George Lejeune.

Référence de St. Stanislas.—Jos Eugène Charest, Léopold Trudel, Frs. Xavier Despins.

Références de la Rivière du Loup.—Dm. R. L. Thérien, Capt Garceau.

Le soussigné sollicite respectueusement une visite à son magasin No. 194 Rue Notre-Dame, où il tient un assortiment complet de Machines à Coudre, des célèbres Manufactures Wanzer & Co. et Singuer Canadian de Lawlor qu'il peut vendre aux prix les plus réduits.

U. P. BUREAU & CIE, Agents L. N. DUROCHER, Agent Voyageur. 27 juin, 1881.

Chemins de Fer de J. M. J. O.

Chanvènement d'Heures.

A PARTIR DE LUNDI, 2 JANVIER 1882.

Les trains circuleront comme suit:

Table with columns: Départ de Hochelaga, Arrivée à Québec, Départ de Québec, Arrivée à Hochelaga, etc. and times for Mixte, Malle, Express.

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.

Tous les trains de passagers sont pourvus de Chars-Palais le jour et de Chars-Dortoirs la nuit.

Les trains allant et venant d'Ottawa font coïncidence avec les trains allant et venant de Québec.

Les trains du dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 P. M.

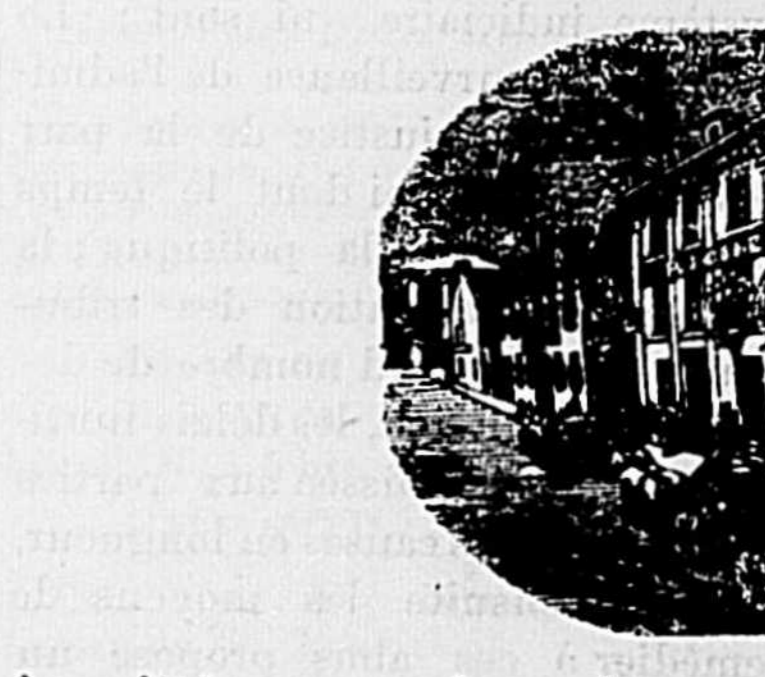
Les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la Station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

Bureau Général, 13 Places d'Armes, BUREAU DES BILLETS: 13 PLACE D'ARMES, 202 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

OPPOSITE ST. LOUIS HOTEL, QUEBEC. OPPOSITE RUSSELL HOUSE, OTTAWA. L. A. SENECAUD, Surintendant

HOTEL ST. JAMINS

(Ci-devant HOTEL FARMER.)



La société connue sous le nom de

JOS. RIENDEAU & CIE.

a l'honneur d'informer le public que le magnifique Hôtel connu sous le nom

ST. JAMES HOTEL

et dont la popularité va toujours croissant, vient de subir de grandes améliorations dans les derniers temps, ce qui le met sur un pied d'égalité avec les principaux établissements de ce genre, sur le continent américain.

M. JOS. RIENDEAU, ci-devant gérant de l'Hôtel du Canada, à Montréal, où il est si avantageusement connu, se réjouit que les citoyens des Trois-Rivieres et de ses environs voudront bien l'honorer de leur patronage.

Il trouveront à l'Hôtel St. James des chambres spacieuses, bien aérées, richement meublées, une table des mieux servies, les liquours les plus purs et les plus recherchés.

Ce splendide Hôtel se trouve à proximité du débarcadere des bateaux de la Compagnie du Richelieu et de la Gare du chemin de fer du Nord, où des voitures stationnent pour le transport des voyageurs.

N. B.—Un Bureau du "Montreal Telegraph Company" est ouvert dans l'établissement.

JOS. RIENDEAU & CIE

Propriétaires: Trois-Rivieres, 22 Sept. 1881.

LE COURRIER DES ETATS-UNIS

QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE ORGANE DES POPULATIONS FRANCO-AMERICAINES 10 BARCLAY STREET, NEW-YORK.

ANNONCES.

Par ligne Edition Semi-Quotidienne, premiere insertion, 50.10

De insertions subséquentes, 40.00 Une colonne pour 12 mois, 60.00

De do do 6 mois, 35.00 Do do 3 mois, 20.00

Edition Hebdomadaire, à forfait, 100.00

Toutes annonces sans conditions, seront insérées jusqu'à contre-ordre à 10 et 3cts la ligne. Tout ordre pour discontinuer une doit être par écrit.

Toutes correspondances etc. doivent être adressées au propriétaire du Constitutionnel, affiliés et munies d'une signature responsable.

NO. 10 RUE CRAIC.

EPICERIES

—AU— SPLENDIDE MAGASIN —DE—

JAMES SHORTIS & CIE.

(Ancien poste de A. S. Hart Ecr.)

NO. 32

RUE DU PLATON

M. James Shortis, si avantageusement connu de tout le public de Trois-Rivieres, vient d'ouvrir ce magnifique poste de commerce le plus beau à Trois-Rivieres, où il aura constamment en maints l'assortiment le plus complet et le plus varié d'épiceries, vins et liqueurs de premier choix.

On trouvera toujours à ce magasin, tout ce qui concerne la branche d'épiceries tel que:

The. Café, Sucres, Melasse, Fromages, Biere, Tabac, Grains, Fleur, Poisson, Fruits, Lard, etc., etc.

A des prix très-modérés.

Afin de vendre au plus tôt le fonds de magasin de M. Hart, M. Shortis vendront d'ici à un mois, une grande variété d'articles de choix et de bonne qualité, à des conditions exceptionnellement avantageuses.

N'oublions pas de faire une visite à ce magasin.

N. B.—Les personnes de la campagne sont invitées à aller à ce magasin en venant en ville pour faire leurs achats d'hiver.

JAMES SHORTIS & CIE.

Epiciers. —Rivieres, 23 Nov. 1881—



TROIS-RIVIERES, 24 AVRIL 1882

ENFERMÉ

L'hon. M. Ross n'est pas très-heureux dans sa campagne contre la vente du chemin de fer du Nord. Il a d'abord débuté par un pas de clerc en tournant le dos à d'anciens amis qui ne lui avaient pas laissé ignorer la politique du gouvernement, politique qu'il connaissait même avant la campagne du 2 décembre dernier. Il vient de faire un autre pas des plus dangereux en lançant, dans le discours qu'il a prononcé au conseil, une assertion malheureuse.

A bout d'arguments, pour démontrer que la vente du chemin est un acte préjudiciable aux intérêts de la province, il a prétendu que nous pouvions vendre à un prix plus élevé, et que le Révd. M. Labelle était descendu à Québec en janvier dernier pour offrir au nom de Sir Hugh Allan NEUF MILLIONS. Chose singulière, personne n'avait entendu parler de cette offre avant la déclaration de M. Ross. S'il l'avait réellement reçue, que penser de la conduite de M. Ross qui la cache à ses collègues ?

Du reste, nous ne voyons pas, à proprement parler, le grand avantage que nous pouvions en retirer. Que l'on se rappelle que le Pacifique avait offert \$8,650,000 ; mais nous devions compléter la ligne et dépenser au moins une somme de \$1,140,000.

Nous le demandons à toute personne sincère et de bonne foi, où était alors cette grande différence avec la vente au syndicat Sénécal-McGreevy ?

Le *Canadien* n'a pas manqué d'exploiter la déclaration de M. Ross en la qualifiant de révélation épouvantable.

Mais ce n'est pas tout, et quant à prendre du galon, M. Ross pense qu'on n'en peut trop prendre. A la séance de jeudi au conseil, M. Starnes, ayant affirmé qu'un chemin de fer ne peut être exploité à moins de 65 à 68 pour cent du montant des revenus. M. Ross a nié cette affirmation de la manière la plus formelle, en disant que M. Chaffee, un connaisseur en fait de chemins de fer, lui a déclaré que le "Canada Central" ne dépensait que 61 pour cent de ses revenus.

Ces deux déclarations de M. Ross sont réduites à néant par les télégrammes qui suivent :

Montreal, April 21st 1882.

L. A. SÉNÉCAL,

I see by report in papers this morning that Hon. Dr. Ross stated that I told him the Canada Central was run one year for sixty-one per cent, which is correct ; but he should have also stated that I told him no railroad in this country could be run efficiently and the roadbed and track and Rolling stock kept properly for less than sixty-five to seventy per cent, and I named him a number of Roads costing over seventy.

A. B. CHAFFEE.

[Traduction.]

Montréal, 21 avril 1882.

L. A. SÉNÉCAL,

Je vois par le rapport des journaux de ce matin que l'honorable Dr. Ross a prétendu que je lui ai dit que le Canada Central avait été exploité pendant une année pour 61 par cent : Ceci est exact. Mais il aurait dû aussi ajouter que je lui ai dit qu'aucun chemin de fer dans le pays pouvait être exploité d'une manière efficace et que la voie et le matériel roulant ne pouvaient être

tenue en bon ordre, sans dépenser au moins soixante-cinq à soixante-dix pour cent et que je lui ai désigné plusieurs voies ferrées qui dépenseraient PLUS de soixante dix pour cent.

A. B. CHAFFEE.

St. Jérôme, comté de Terrebonne, 21 avril 1882.

RÉVD. PÈRE LABELLE,

Le *Canadien* affirme que vous avez dit au Dr. Ross que si le gouvernement avait voulu accepter neuf millions pour le chemin, Sir Hugh était prêt à les donner. Je vous demande une réponse immédiate.

J. A. CHAPLEAU.

St. Jérôme 21 Avril 1882.

HON. J. A. CHAPLEAU,

Québec.

J'ai dit au Dr. Ross que je pensais que Sir Hugh Allan donnerait neuf millions, et je le croyais. A mon retour à Montréal, j'ai dit à Sir Allan qu'il aurait la chance de l'acheter en offrant neuf millions comptant. D'après mon opinion Allan refusa de faire l'offre. Ceci avait lieu avant les propositions du Syndicat Allan-Rivard.

LABELLE, PÈRE.

Franchement nous regrettons de voir M. Ross embourbé dans une telle impasse ; mais il est impossible de se le dissimuler, la défaite est complète.

Pour ne pas être injuste envers M. Ross, ajoutons en terminant qu'à une séance subséquente du conseil, il a corrigé sa déclaration au sujet de l'offre de Sir Hugh Allan dans le sens du télégramme du Révd. M. Labelle.

Réformes Judiciaires

Le rapport de la Commission de Codification des Statuts vient d'être soumis à la Chambre. Il traite principalement de la réorganisation des tribunaux et est l'œuvre d'un de nos magistrats les plus distingués et de nos juristes les plus éclairés, qui, depuis plusieurs années travaille à donner à notre Province des lois uniformes, et à la retirer du chaos où l'a plongé une législation hâtive et sans coordination.

Le savant commissaire commence par énumérer les vices de notre système judiciaire qui sont : Le manque de surveillance de l'administration de la justice de la part des officiers en loi dont le temps est absorbé par la politique ; la mauvaise organisation des tribunaux, le trop grand nombre de degrés de juridiction, les délais inutiles et la faculté laissée aux parties de traîner leurs causes en longueur, et donne ensuite les moyens de remédier à ces abus propose un système basé sur des idées toutes nouvelles pour les praticiens, mais "aux grands maux il faut les grands remèdes."

Dans une œuvre comme celle de la réorganisation de nos tribunaux, il ne faut pas trop tenir compte des traditions surannées ni de la coutume ; il faut retrancher toutes les procédures inutiles qui embarrassent la marche des procès et donner, autant que possible, une prompt justice, afin d'établir une meilleure surveillance de l'administration de la justice. L'Honorable Commissaire propose d'abord de diviser la province judiciaire en deux circonscriptions ou grandes juridictions pour les fins de la Cour Supérieure, comme elle l'est aujourd'hui pour la Cour d'Appel, et la nomination d'un juge-en-chef pour chacune de ces juridictions.

Personne, suivant nous, ne peut douter de l'efficacité de cette mesure qui permettrait au juge-en-chef de surveiller lui-même les tribunaux dans la juridiction où il est résident, au lieu de résider cette charge au plus ancien juge du district où il ne réside pas.

La nomination d'un avocat-général, dont les devoirs sont particulièrement de représenter la Cou-

ronne dans les causes civiles et criminelles, avec adjonction de substituts dans les causes criminelles pour les districts, où il ne pourrait pas la représenter lui-même, et de veiller à la bonne administration de la justice, est une autre mesure proposée par la Commission, et une qui rencontrera, nous en sommes certains, l'approbation de tous ceux qui, de près ou de loin, y sont concernés.

On dira peut-être que c'est augmenter les dépenses, mais cette objection tombe devant la clause de la loi de création de cet office qui décrète que le salaire de l'avocat-général ne devra jamais excéder ce qui est aujourd'hui payé aux substituts du procureur-général.

L'Honorable Juge Loranger demande aussi l'abolition de l'appel statutaire au conseil privé, dont tout le monde reconnaît l'anomalie depuis l'établissement de la Cour Suprême.

La Cour de Révision serait aussi sacrifiée à la bonne administration de la justice et serait remplacée par un système nouveau ou plutôt par l'ancien système de la pluralité des juges en première instance.

Pour les fins de ce système, tous les districts nouveaux de la province, excepté les districts de Saguenay, Chicoutimi et Gaspé, seront divisés en cinq arrondissements comprenant chacun trois districts, et les juges de ces trois districts présideront la Cour Supérieure, et décideront toutes les causes contestées, tandis que les causes non-contestées et les questions de procédure seront à la charge du juge de chaque district.

La Cour Supérieure, divisée en deux chambres, dont l'une appelée la première chambre, est, comme nous l'avons dit, tenue par trois juges, et l'autre appelée la seconde chambre, et présidé par le juge du district, siègera en permanence.

Les délais de la procédure sont aussi réduits et la marche compulsive des procès est décrétée.

Il y a encore beaucoup d'autres suggestions qui demandent des commentaires et que nous nous proposons de faire connaître plus tard.

Correspondance parlementaire

Ottawa, 21 Avril 1882.

Depuis longtemps déjà, vous connaissez le peu de scrupules de la presse de l'opposition, qui ne craint pas de lancer à tort à travers les accusations les plus échevelées.

Ces organes des rouges sont donc bien vénales qu'ils ne voient partout que malversations ? Un honnête homme n'est pas soupçonneux, et il n'y a que les coquins pour douter sans cesse et à tout propos de l'intégrité d'autrui.

Quoiqu'il en soit, j'ai encore trois accusations à vous signaler, accusations qui ont été vertement relevées par les accusés en chambre.

C'est d'abord M. Cameron, de Victoria, qui a repoussé avec mépris l'accusation lancée par le *Globe* qu'il se faisait payer son appui à certaines mesures privées.

Le *Free Press* accuse M. Tassé, député d'Ottawa, d'avoir reçu \$250 d'un certain marchand pour lui faire obtenir le patronage du gouvernement. M. Tassé a repoussé cette assertion du *Free Press* avec l'indignation qu'elle méritait.

En troisième lieu, vient M. Hesson qui dénonce l'*Advertiser*, de London. Ce journal a lancé une plate injure à son adresse.

Encore une séance qui a duré jusqu'à quatre heures du matin. C'est l'opposition qui a fait les frais de la discussion pendant six heures durant sur la question des chemins de fer, sans que la droite ait daigné lui donner la réplique.

A une heure du matin, ces messieurs étant à bout d'arguments, ont laissé passer la mesure sans même demander le vote. C'en est donc fait de la passe de Tête-Jaune Caché.

M. Costigan a présenté ensuite sa fameuse résolution au sujet des affaires d'Irlande. M. Costigan, par sa motion, demande qu'une adresse soit présentée à la Reine dans le but de solliciter pour l'Irlande un gouvernement autonome comme celui du Canada.

M. Costigan a prononcé à l'appui de sa motion un discours dans la note modérée qui a été écouté avec la plus grande attention. L'orateur se trouvait dans une position délicate et a compris qu'il devait parler avec modération, afin de ne pas paraître exploiter la situation.

M. Blake n'a pas suivi la même réserve. Il a prononcé un véritable réquisitoire contre l'Angleterre, contre le gouvernement Gladstone en particulier, au sujet des affaires de l'Irlande. Vous voyez de suite les ficelles de M. Blake qui n'a parlé dans ce sens que pour faire sa cour à l'élément irlandais de manière à se l'attirer en vue des prochaines élections générales. La tactique de M. Blake était si grossière qu'elle a été comprise de suite par tout le monde, et le chef de l'opposition en sera quitte pour un coup raté.

Sir John A. MacDonald a fait voir le contraste du discours de M. Blake avec celui de M. Costigan ; le premier n'a parlé que pour faire du capital politique, le second ne s'est occupé que du but de ses résolutions.

Sir John a déclaré que les résolutions n'offraient aucun obstacle, mais qu'au contraire elles pourraient produire d'excellents résultats.

Finalement, ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

La chambre s'est remise de suite aux subsides et a passé plusieurs items.

Je me permettrai de vous en citer quelques-uns parmi lesquels il y en a qui nous intéressent tout particulièrement.

Je remarque, par exemple, \$9,800 pour les réparations des bureaux du revenu de l'Intérieur à Montréal ; \$4,900 pour l'installation de bureaux dans les vieilles casernes de Trois-Rivières ; \$24,500 pour la résidence du lieutenant-gouverneur de Manitoba ; \$40,000 pour le chauffage et \$20,000 pour l'éclairage des édifices publics d'Ottawa ; \$8,000 pour le chauffage et l'éclairage de Rideau Hall ; \$20,000 pour le port de refuge de Nicolet ; \$15,000 pour la rivière Yamaska ; \$25,000 pour le port de Trois-Rivières ; \$10,000 pour le monument de Sir Georges Cartier, etc.

A la même séance le bill de la compagnie du Great Eastern et celui du chemin Ontario et Pacifique ont été passés. Egalement le bill de la compagnie d'éclairage électrique Edison et Thompson, rapportés du Sénat avec amendements, ont aussi été acceptés.

Cette après-midi, c'était le tour du bill de la passe des Montagnes-Rocheuses, adopté la nuit dernière en comité général et qui a passé sa troisième lecture.

Je vous ai déjà parlé d'un comité des intérêts agricoles accordé par la chambre sur proposition de M. Orton. Ce comité formé dans le but de s'enquérir des effets de la protection en rapport avec l'agriculture, continue de recevoir tous les jours de nouveaux témoins. Ceux-ci confirment cette assertion niée par nos adversaires que le tarif protège les intérêts agricoles.

Quoiqu'en disent les libéraux, le système protecteur a fait son chemin ; le peuple est convaincu aujourd'hui de son efficacité et ne pense pas à en changer, comme le prouvera le résultat des prochaines élections générales.

Décès.

En cette cité, mercredi, chez Mr. A. Dorval, son beau-père, Dame Maie Céline Vaillancourt, épouse de feu M. Louis Delatte, à l'âge de 43 ans.

Son service a eu lieu vendredi à l'église paroissiale au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

LETTRE DE LA CAPITALE.

Québec, 22 avril 1882.

L'hon. M. Ross a repris la discussion avant hier au Conseil Législatif sur la vente du chemin de fer. Il a parlé en anglais cette fois-ci et a répété à peu près les mêmes objections que dans son discours en français. On remarque dans les paroles de M. Ross une certaine parité avec celles qui ont été prononcées à la Chambre d'Assemblée Législative par quelques députés.

La principale objection de l'ex-ministre de l'agriculture, c'est que le gouvernement, dit-il, n'a pas accepté l'offre la plus avantageuse. Il redoute aussi l'entrée dans le syndicat de certains directeurs de la compagnie du Richelieu, ce qui est propre à créer un monopole ruineux aux habitants de la province.

Le chemin de fer du Nord étant relié à l'Intercolonial en augmentant considérablement la valeur. Cette raison, suivant M. Ross, devait engager le gouvernement à conserver notre voie ferrée, ce qui permettrait d'accroître les revenus de la province.

Assertion fort étrange, M. Ross prétend que le résultat des élections du 2 décembre n'a pas été obtenu par la promesse de vendre le chemin, et il soutient en outre que le gouvernement essaierait une défaite, s'il en appelait au peuple.

Bref, l'ex-président du conseil continue sur ce ton jusqu'à six heures.

C'est M. Starnes qui a répondu à M. Ross à la séance du soir. Il se sert à peu près des mêmes arguments des orateurs qui ont parlé en faveur de la vente du chemin à la chambre. "Le gouvernement, ajoute-t-il, a pris les précautions nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la province, et le marché qu'il a conclu offre certainement les plus grands avantages qu'il fut possible d'obtenir."

Ces paroles, dans la bouche de M. Starnes, ne peuvent paraître suspectes de sincérité ; car l'on sait qu'il est au conseil le chef de l'opposition.

La position prise par M. Starnes va certainement lui attirer une bordée d'injures de la part du *Canadien* ; c'est un honneur qu'il partagera avec nos hommes les plus distingués. Chose consolante cependant, les attaques de M. Tarte ne comptent pas ; l'on sait ce qu'elles valent et personne jusqu'à ce jour de ceux qui ont excité l'ire du rédacteur du *Canadien* ne s'en porte plus mal.

M. Starnes est d'avis qu'on ne peut exploiter une ligne de chemin de fer à moins de dépenser de 65 à 68 pour cent du revenu total, et il défie qui que ce soit de prouver le contraire.

M. Ross se leva de suite et déclara qu'un homme très-compétent dans l'administration des chemins de fer, M. Chaffee, l'a informé hier, en présence de M. Lacoste, qu'on n'avait dépensé l'année dernière sur le chemin de fer du "Canada Central" que 61 pour cent des revenus.

M. Starnes répond que ces paroles ne reposent sur aucune preuve. Il ne croit pas que l'offre de Sir Hugh Allan est sérieuse. N'est-il pas vrai que le lendemain du jour où cette offre était reçue par le gouvernement, M. Richard White télégraphiait au premier ministre que MM. Gault et Ewing l'avaient autorisé à déclarer qu'on s'était servi de leur nom sans leur autorisation ?

Le lendemain, une dépêche de MM. Gault et Ewing venait confirmer ce que M. White avait annoncé tout d'abord au gouvernement.

On a fait dire au Révd. M. Labelle que Sir Hugh Allan, par son entremise, offrait une somme de \$9,000,000 pour notre chemin. M. Ross rectifie cette assertion ; il n'a jamais prétendu que Sir Hugh Allan offrirait \$9,000,000, mais il a dit qu'au cours d'une conversation avec le Révd. M. Labelle, celui-ci a déclaré qu'il était sous l'impression que Sir Hugh donnerait \$9,000,000 comptant.

A la chambre, le bill concernant les assurances mutuelles a été adopté.

L'hon. M. Flynn a proposé ensuite son bill concernant la protection des colons. Ce n'est pas la première fois que la question est agitée, et en consultant les discours qui ont été prononcés sur le sujet, il constate que les opinions sont partagées sur les privilèges qui devraient être accordés aux colons. Cette mesure est d'une importance vitale, en ce qu'elle permet

d'accorder une protection plus efficace aux colons dans cette province, encouragera l'émigration et partant développera les ressources agricoles du pays.

Voici les principales dispositions du bill :

"En sus de la clause en vertu de laquelle le terrain ne pourra être hypothéqué avant que les lettres-patentes aient été accordées, ou saisi, si ce n'est que pour le paiement du prix de vente ou des taxes, il est statué qu'après l'obtention des lettres patentes, un *homestead* de cent acres sera exempt de saisie pendant quinze ans s'il reste en la possession de celui qui aura obtenu les lettres-patentes de sa femme ou ses enfants, pourvu qu'il ait produit et fait enregistrer une déclaration à cet effet.

L'hon. M. Robertson diffère d'opinion avec le Commissaire des Terres. Il aurait préféré que le même privilège fut accordé à tous les colons qui ont acquis leurs terres du gouvernement soit par lettres patentes ou autrement.

La séance d'hier a été consacrée à la législation privée, sans qu'il se soit présenté aucun incident de nature à intéresser vos lecteurs.

Le Conseil s'est ajourné sans prendre de vote sur la question du chemin de fer du Nord ; ce vote ne sera pris tout probablement qu'à la séance de lundi.

M. le Dr. Martel, député de Chambly, en demandant copie de toutes correspondances concernant la nomination des substituts du Procureur-Général au terme de la Cour Criminelle à Québec, a eu le talent de prononcer un joli petit discours, charmant de formes et fort à propos.

M. le Dr. Martel est un puriste qui parle un français auquel il n'y a rien à reprendre et dont la plupart de nos députés nous ont peu accoutumés. "En demandant cette correspondance, a-t-il dit, mon seul but est de savoir s'il y a eu injustice quelque part, et surtout à l'adresse de M. Casgrain qui se plaint d'une manière fort acrimonieuse dans les journaux. Cet emploi est-il permanent ? S'il ne l'est pas, il a tort de crier à l'injustice. Pour ma part, je n'ai aucun doute que dans cette circonstance, le gouvernement a agi comme d'habitude, c'est-à-dire avec justice et équité."

M. Loranger, tout en félicitant M. le Dr. Martel, lui a fait remarquer que la position de substitut du Procureur-Général n'est pas permanente. C'est à tel point que le gouvernement donne avis à chaque terme à un avocat de représenter la Couronne.

J'ai eu le plaisir de rencontrer ici M. Richard Cooke et Frigon de votre ville et qui appartiennent tous deux à la Corporation. Ils étaient en mission officielle concernant des amendements à la charte de votre cité.

M. Harnois, avocat, de Trois-Rivières, était aussi en cette ville cette semaine pour affaires professionnelles.

ACTUALITÉS

Le gouvernement américain a été invité à participer à l'exposition internationale des pêcheries qui aura lieu à Londres en 1883.

L'honorable M. Caron, ministre de la milice et de la défense du Canada, a répondu à une députation qu'au lieu de donner deux nouvelles compagnies au 106^e régiment des Grenadiers Royaux de Toronto, comme on le demandait, le gouvernement était décidé à réduire le nombre de nos forces militaires, 25,000 hommes de troupes bien armés et bien disciplinés, a dit le ministre, sont une force suffisante pour les besoins du Canada, d'ici à longtemps.

La presse libérale ne trouve pas de phrases assez vigoureuses pour condamner sir Charles Tupper, parce qu'un conducteur a été tué sur un train de l'intercolonial ; on lui reproche de faire trop d'économie dans l'administration, et de forcer les ouvriers à trop travailler.

S'il changeait le système actuel, on l'accuserait de gaspillage ; on l'a même déjà fait.

C'est une nouvelle preuve qu'il est plus que difficile, pour un gouvernement, d'exploiter un chemin de fer dans ce pays.

Dans le comté de Prescott, Ontario, il y a 14,601 Canadiens-Français sur 22,854 habitants. En 1871, il y avait 9,623 Canadiens-Français sur 17,647 habitants.

CATARRHE

Catarre de 25 ans guéri par le remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Obscure dans la gorge menaçant de l'étranglement, mal de Tête, douleurs dans les Épaules dans le dos et le Rhinogon et rostration complète du système, guéri par le remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Une toux de vingt ans radicalement guérie par le remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Catarre, avec obstructions dans la Gorge causant des sensations de Strangulations. Vertiges, Douleurs dans le Côté et Faiblesse des Rhinogons, soulagés immédiatement Nouvelle Nature du Système par l'usage du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Un Homme âgé d'un Catarrhe de quarante ans, par l'usage du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Il était si invétéré qu'il allait sa vue. Le rendait presque sourd. Troublé par des Obstructions dans la Gorge, Étranglements, Bourdonnements dans la Tête et Mauvaise Haleine guéri par le Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Catarre avec tous les symptômes qui lui sont propres, con lisant promptement à la Consumption guéri par moins de quatre bouteilles du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Les Os du Nez Rougez, par un Cancer, perte de la mémoire, Esprit Fatigué, guéri par le Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. Catarre avec toutes ses suites insupportables, guéri avec Quatre Bouteilles du Remède Constitutionnel pour le Catarrhe. En vente chez HOERNER & WILLIAMS, Desguistes -410-19.

A tous ceux que peut intéresser

Ceci est pour certifier que j'ai examiné la Bande Imo. ins. du Prof. S. Y. Egan et je crois qu'elle présente tout ce que l'inventeur en dit. 1. Qu'elle maintient la position selon le mouvement des corps. 2. Qu'elle évite la rupture de descendre. 3. Qu'elle peut être portée sans inconvé nient le jour ou la nuit. 4. Qu'elle a été ajustée sur une rupture des plus graves et elle a donné entière satisfaction et je crois que c'est une des meilleures Bandes que aient encore été offertes au public. E. FERNON, M. D. M. C. C. 14 Juin 1878 x 2

Le prof. J. Y. Egan et sa Bande IMPERIALE.

Le Prof. Egan a fait une étude spéciale de la rupture, et ses talents distingués ont été outonnés de succès. Sa longue et honnête expérience a été la cause d'un grand nombre de guérisons chez les vieux et les jeunes. Il n'a jamais oublié que le remède a été appliqué à temps. A l'honneur de ce Monsieur nous sommes heureux d'attirer l'attention de nos lecteurs sur le certificat suivant, donné par un Monsieur de profession en faveur de la Bande Impériale du Prof. J. Y. Egan, qui donne pleine et entière satisfaction. Voyez l'annonce dans une autre colonne. HAMILTON, 18 Juillet 1879. 14 juin, 1878 x 14 Août.

BENJ. F. GRAFTON. STORY B. LADD HALBERT E. PAINE.

Ci-devant Commissaires des Patentes PATENTEE PAINE, GRAFTON & LADD, Procureurs et Solliciteurs de Patentes Américaines et Étrangères.

112 CINQUIÈME RUE, WASHINGTON, D. C.

Pratique la loi pour les patentes dans toutes les branches dans le Bureau des Patentes, et les Cours Suprême et de Circuit des États-Unis. Pamphlet envoyé gratis au reçu d'une estampille pour en payer le port. 10-9-80.

5e ANNEE

L'ALBUM DES FAMILLES

(Remplaçant le Foyer Domestique) Revue Littéraire, Historique, Artistique et Biographique.

Cette Revue, spécialement destinée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Récits, odes, Contes, Litterature, etc., etc., et de parait le 1er de chaque mois. Cette Publication est particulièrement destinée à propager la bonne lecture au sein des familles catholiques, et elle est rédigée par les principales plumes canadiennes du pays, en vue d'éclairer et de plaire tout à la fois, par une série de travaux littéraires inédits et très variés.

UN MORCEAU DE MUSIQUE CHAQUE MOIS.

Le prix de l'abonnement est de \$2.00 par an, payable invariablement d'avance, pour les trente jours qui suivent la demande un abonnement. L'abonnement ne se fractionne pas; il commence avec l'année. Sur demande, on expédie un des dernières livraisons de l'Album des Familles, pour échantillon. Dans les villes, on peut s'abonner chez les Agents spéciaux, ou par lettre adressée à Mr. l'Administrateur de l'Album des Familles, à Ottawa.

UN MOYEN DE FAIRE DE L'ARGENT.

L'Administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui s'chargent, dans les campagnes et lui obtiennent de nouveaux abonnés. Dans ce cas, ces personnes n'ont à nous adresser que \$1.20 pour chaque abonné ainsi obtenu, par lettre enregistrée, avec les noms et adresses desdits abonnés, auxquels nous adresserons directement l'Album des Familles, chaque mois. Ottawa, Janvier 1880.

L'EDITION ROYALE DES CHANSONS DE LA FRANCE

(paroles françaises et anglaises) ACCOMPAGNEMENT DE PIANOS, Relié très-bien en drap bleu et or—Prix \$1.50 en brochure—Prix \$1.00.

SOMMAIRE.

Où voulez-vous aller—L'ange gardien—Quand tu chantes—La première feuille—L'Étranger—Cantique de Noël—Sérenade—Chanson de Fortunio—O Richard! O mon roi!—La valse des adieux—Le pont des soupirs—Rendez-moi ma patrie—La Madone—Le lac—Adieu, belle France—Les hirondelles—Une fleur pour réponse—Le Tourneur—Le soleil de ma Bretagne—Ta voix—La favelette du canton—Non, monseigneur—Oui, monseigneur—Si vous me regrettez—Les cheveux blonds—Si loin!—Le départ du marinier—Mon ame à Dieu, mon cœur à toi—Espère—David chantant devant Saül—Bonheur achevé—La réponse du bon Dieu—Ave Maria—Le carillon du verre—L'Amant est là—Brunette—Le petit mousse noir—La béatification d'un père—La bouquetière des fiancés—Bait au—Les fleurs aimées—Quand de la nuit—Veux-tu mon nom—La jardinière du roi—Laissez-moi l'aimer—Je suis Lazaron—Médjé—Mourir pour la patrie—La Paix—Le chant du départ—Toujours seul!—On se marie de fer—La fête du ciel—Pauvre fleur pauvre femme!—Le départ des hirondelles—Sisal Albanais—Sous l'orme—La Marcellite—Le Zingari—Partant pour la Syrie—Père et hermite.

R. MORGAN, 28, rue la Fabrique Québec Agent de Gros pour l'Éditeur. 101 Rivière 3 mars, 1880

ADRESSES D'AFFAIRES

J. M. DESILETS AVOCAT. (Ci-devant Magistrat de District) TROIS-RIVIERES. Bureau: Rue St. Joseph, No 23; Résidence: Rue Notre-Dame (Est) No 95 CONSULTATIONS: Au bureau, de 9 heures A. M., à 5 heures P. M. A Domicile, de 7 à 9 hrs. P. M. 6 Septembre, 1878

NARCISSE GRENIER, AVOCAT No. 31 Rue des Champs. En face du Palais de Justice TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU.—De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 2 février 1880.

JOSEPH EDOUARD GENEST, AVOCAT. ARTHUR T. GENEST ARPEUR, Bureau: No. 19 Rue des Champs; Trois-Rivières, 30 Janvier 1879

A. L. DESAULNIERS, AVOCAT, Bureau et résidence, rue Hert. Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

H. G. MALHOT, AVOCAT, Bureau: rue Bonaventure, Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

R. S. COOKE, AVOCAT. Bureau: Rue St Joseph Trois-Rivières, 1er Mai 1880.

GERVAIS & GERIN, AVOCATS, Bureau: rue St. Joseph, maison de M. Drouin, ancien bureau de la Banque du Haut-Canada Trois-Rivières, 1er Mai 1877.

P. A. BOUDREAU, AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure, près de l'Église paroissiale.

BRUNELLE & DUGRE AVOCATS, Bureau: No. 19 Rue du Platon] Trois-Rivières, 25 Juillet 1879

TURCOTTE & PAQUIN, AVOCATS, Bureau: Rue des Champs, en face du Palais de Justice. MM. Turcotte & Paquin suivront régulièrement le Circuit de la Rivière-du-Loup. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

CLAIR & HONAN, AVOCATS, Bureau: Rue des Champs Trois-Rivières, 1er Mai 1880

J. F. V. BUREAU, AVOCAT. Bureau: rue des champs, en face du Palais de Justice Trois-Rivières, 1er mai 1877

S. DELOTTINVILLE, AVOCAT, Bureau: Rue Bonaventure No 3. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

P. N. MARTEL, AVOCAT, Bureau et résidence, rue Bonaventure. Trois-Rivières, 1er mai, 1877.

ALEXIS L. DESAULNIERS AVOCAT. Rivière-du-Loup, 1er mai 1877.

DR. GERVAIS, Bureau: rue des Champs, vis-à-vis la rue Royale. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

DR. H. THERIEN, Bureau Rue St. Pierre No. 38, Maison de pension de M. Dénéchaud. Trois-Rivières, 1er mai 1877.

HECTOR TREPANIER, NOTAIRE, Bureau: No 10 Rue Cuiq Trois-Rivières, 16 Février 1881.

GEORGE E. HART, NOTAIRE, Bureau: rue du Platon Trois-Rivières, 1er mai

ADRESSES D'AFFAIRES

G. B. HOULISTON & CIE. COURTIERS, Bureau: Rue du Platon Trois-Rivières, 1er mai 1877

GODFROY LASSALLE, Percepteur du Revenu pour le Gouverne ment Local, Bureau: rue des Champs. Trois-Rivières, 1er mai 1877

GEORGE BALZER, Inspecteur des Licences, Bureau: No. 28 Rue St. Joseph. Trois-Rivières, 1er mai 1882.

A VENDRE.

25 lots de terre appartenant à M. Olivier Dostaler de la paroisse de St-Maurice, Comté de Champlain. CONDITIONS FACILES.

1° Trois magnifiques terres situées dans la paroisse de St. Maurice, comté de Champlain, contenant chacune trois arpents sur 20 arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

2° Six terres situées dans la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

3° Dix lots de terre, situés en la paroisse de St. Narcisse, comté de Champlain, contenant chacune deux arpents sur vingt-cinq arpents, en bois de bout. Ces lots sont situés à vingt-cinq arpents de la ligne des Piles.

4° Cinq terres situées en la paroisse de Mont-Carmel, comté de Champlain, contenant chacune, trois arpents sur vingt-cinq arpents, avec maisons, granges et autres dépendances dessus.

5° Une terre située en la paroisse des Trois-Rivières, fief Ste Marguerite, contenant quatre vingt-cinq arpents en superficie avec maison, granges et autres dépendances dessus. Cette terre a soixante arpents en culture et vingt arpents en bois de bout, appartenant et devant à M. Joseph Dostaler.

Pour autres informations, s'adresser à M. E. M. Hart et fils à Trois Rivières, ou à M. Olivier Dostaler, à St. Maurice.

M. Dostaler offre aussi en vente 200 tonnes de foin.



Bureau de Poste DE TROIS-RIVIERES 28 Décembre 1880.

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, CLOTURE. Rows include: PAR CHEMIN DU NORD, Section Ouest; Montréal et Ouest; Yamachiche; Rivière-du-Loup; Maskinongé, methier et Sorcel; MALLE DE NUIT, Québec, Montréal et Ottawa; PAR GRAND-TRONC; États-Unis; St. Grégoire; Nicolet; La Bate; Athabaska; Les Cantons de l'Est; PAR CHEMIN DU NORD, Section Est; Québec et Est; Batusan; Champlain; Ste Anne de la Pêrele etc, etc; PAR TERRE; Bécancourt; Gentilly; St Pierre les Becquets; St Jean D. C. et la rive sud; St Maurice; Ste Geneviève; St Narcisse; St Etienne; Shawanegon; Valmont; Les malles pour l'Europe ferment le vendredi à 5.30 P. M.; Les lettres enregistrées doivent être mallees 15 minutes avant le départ de chaque malle; C. K. OGDEN, Post-Maitr 80. Décembre

IMPRIMERIE

CONSTITUTIONNEL

NO. 10 RUE CFAIG NO

On exécutera à cet établissement, avec la plus grande ponctualité, les ouvrages de ville en différentes couleurs et dans le style le plus élégant tels que :

- TETES DE COMPTES, MEMORANDUMS, CARTES D'AFFAIRES, ET D'VISITE, BILLETS PROMISSOIRES, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTES DE PRIX, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, AFFICHES, PARD LETTRES FUNERAIRES, &c., &c.

Pour Avocats :

- BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION SUR COMPTE, DECLARATION SUR ACTE HYPOTHEC, SUBPOENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION.

Pour Notaires :

- BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRAT DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRÊT APRES JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MEMOIRE DE FRAIS, ETC.

Pour Huissiers :

- BLANCS DE PROCES VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS ETC, ETC.

Les ordres envoyés par écrit recevront toutes attentions et seront exécutés sans délai.

LE AMBULOUR PAPIER ESSAYEZ-LE!! MAGNIFIQUEMENT ILLUSTRÉ 36 ANS.

LE SCIENTIFIC AMERICAN.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est un grand Pa... Nouvelles Hebdomadaire de Première Classe... contenant seize pages, imprimé dans le plus beau style, abondamment illustré de splendides gravures, représentant les inventions les plus nouvelles et les plus récentes... dans les Arts et Sciences, comprenant des Faits Nouveaux et Intéressants en Agriculture, Horticulture, Vie Domestique, Hygiène, Progrès Médicaux, Science Sociale, Histoire Naturelle, Géologie, Astronomie. Des écrits pratiques de la plus haute valeur, par d'éminents écrivains dans tous les départements de la Science, se liront dans le Scientific American.

Prix \$7.20 par année, \$1.60 s'x mois, compris frais de port. E-compte aux Agents. Dix cents pour une seule copie. Vendu par tous les Commerçants de Nouvelles. Envoyer sur ordre, par la Poste à MUNN & CO., Editeurs, 37 Park Row, New-York.

PATENTES. SCIENTIFIC AMERICAN

En contact avec le Messrs MUNN & CO, il y a des Solliciteurs de Patentes Américaines et de l'Étranger, de 35 années d'expérience, et possèdent le plus grand établissement du monde. On obtient des Patentes aux conditions les plus avantageuses. On insère un avis spécial dans le Scientific American de toutes les inventions patentées par le canal de cette Agence, avec le nom et la résidence de celui qui a obtenu la Patente. L'annonce circulaire de cette publication attire l'attention du public sur les mérites de la nouvelle patente et la rend si facile.

Toute personne qui a une nouvelle invention, peut s'assurer, libre de charge, si une patente peut être obtenue, en écrivant aux sous-signés MUNN & CO.

Nous expédions aussi, franc de port, notre traité sur les Lois de Patentes, Patentes, Caveats, Marque de Commerce, leur coût, comment se les procurer, avec les suggestions de se les procurer au plutôt. Adressez comme suit pour le Journal, ou pour ce qui concerne les Patentes :

MUNN & CO., 37 Park Row New-York Branch Office, Cor. F & 7th S. E., Washingt., D. C. —Novembre—1880.

VENANT DE PARAITRE.

MGR. DE SAINT-VALLIER

HOPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

HISTOIRE-TRADITIONS-BIOGRAPHIQUES

Grand Volume in octavo royal de plus de 700 pages, avec portraits.

Chaque exemplaire broché \$2.50

L'ouvrage sera envoyé par la malle franco de port à toutes les personnes qui en feront parvenir le prix à

L'HOPITAL GENERAL de Québec,

ou à M. J. DUQUET, seul agent pour le Canada, 223, rue Saint-Jean, Québec.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878

Les Machines à coudre de

WHEELER & WILSON

ont obtenu à cette exposition LE SEUL GRAND PRIX ET UNE MEDAILLE D'OR.

Ces machines sont préférables à toutes autres par leur vitesse, leur durabilité et leur confort parfait.

Chacun peut se convaincre en faisant une visite au magasin de

U. P. BUREAU, agent, RUE NOTRE-DAME Trois-Rivières le 16 Décembre 1880.